

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 04 JUIN 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'Assemblée des excuses et des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf Mme SKWAREK M., Mme GRONNIER F., M. GUISGAND T., Mme VAN BEVER V., M. DRELON D. et Mme SANGUIN M., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à M. VALCKE D., Mme BRUNELLE M., M. HIEL D., Mme HOUZIAUX C., M. GODART J.-N. et M. BLANCHANT G.

Mme BANAS C., absente et excusée.

MM. SALOMÉ C., HÉMERY J., VANPEPERSTRAETE C. et DEMEESTER A., WILLEMET J. absents.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur Sébastien OGEZ est élu Secrétaire de séance.

Mutualisation « Papyrus ».

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la politique de mutualisation de la commande publique, la Communauté d'Agglomération de LENS LIEVIN propose aux 36 communes qui la compose un groupement de commandes pour un accès mutualisé à l'information recueillie par les différentes communes partenaires au travers de leurs abonnements.

Ce portail, nommé PYPYRUS, basé sur un dispositif partagé permettra de faciliter la veille informationnelle en limitant les coûts d'abonnement aux périodiques.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Avenant n° 1 au marché 2017M1002 passé avec LYS RESTAURATION.

Monsieur le Maire informe que l'élaboration et la fourniture des repas restaurants scolaires (en périodes scolaires et extra-scolaires) ont été confiées à la société Lys Restauration au terme d'une mise en concurrence.

Le Marché initial prévoit deux types de repas avec des grammages différents : enfant ou adulte. Dans le cadre des activités adolescents, les services ont souhaité intégrer à ce marché une troisième catégorie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant au Marché afin d'insérer un tarif Ado/collégien à 2,30 € TTC.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Emprunt structure du « Trait d'Union ».

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 18 janvier dernier, avait acté le principe d'un emprunt à hauteur de 6 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer le Trait d'Union.

Il est nécessaire d'ajuster la proposition de l'établissement bancaire afin de permettre la signature des documents nécessaires au déblocage des fonds.

Monsieur le Maire sollicite les élus pour finaliser la démarche d'emprunt au taux de 1,43 % auquel s'ajoute 0,15 % de frais de dossier.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0,
Monsieur le Maire est autorisé à contracter, au nom de la Commune, un emprunt de 6 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 1,43 % auquel s'ajoute 0,15 % de frais de dossier et à signer tous les documents nécessaires.

Subvention pour continuation d'études. Année 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la commune accorde, chaque année, une subvention de continuation d'études aux élèves fréquentant, de la seconde à la terminale, un établissement secondaire extérieur à VENDIN-LE-VIEIL.

Auparavant, ces sommes étaient versées par la Caisse des écoles. Cependant, dans le cadre d'une rationalisation des démarches comptables et budgétaires, ce budget, dit annexe, est appelé à disparaître.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de transférer la charge de la subvention de continuation d'études au budget Communal à compter de l'exercice budgétaire 2018.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0, la subvention pour continuation d'études sera désormais versée par la Commune aux mêmes conditions qu'auparavant.

Demande de subvention exceptionnelle Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile 62.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à la demande de subvention exceptionnelle de 80 €uros présentée par le SESSAD de LIEVIN, association d'aide aux enfants en situation de handicap.

Monsieur le Maire informe que cette somme servira à l'organisation d'un séjour pour jeunes à Marchiennes du 09 au 11 juillet 2018, auquel participeront des enfants domiciliés sur notre Commune.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0,

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette participation financière.

Dispositif d'exonération fiscale – Zones franches dans le bassin minier.

Monsieur le Maire informe les élus de la création d'un dispositif de zones franches dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2017-1775 du 28 décembre 2017. Le but étant la revitalisation du bassin minier par des mesures d'exonérations fiscales destinées aux PME et TPE qui se créeront entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Il rappelle que ces exonérations portent :

- Sur l'impôt sur les bénéfices les deux premières années avec une dégressivité de l'avantage les trois années suivantes (75 %, 50 % puis 25 % de l'assiette).
- Sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE) en totalité les sept premières années avec une dégressivité les trois années suivantes (75 %, 50 % puis 25 %).

Il rappelle que ces exonérations sont supportées à parts égales par l'Etat et par la collectivité.

C'est en ce sens qu'il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour mettre en place ce mécanisme d'exonération fiscale sur le Territoire.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le dispositif d'exonérations fiscales des futures entreprises répondant aux critères législatifs.

Délibération complémentaire concernant le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) dans le cadre du RIFSEEP.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un retard dans la publication des arrêtés ministériels ne permet pas la généralisation à l'ensemble du personnel du RIFSEEP.

Il propose donc de délibérer afin de permettre aux cadres d'emploi qui ne bénéficient pas encore du RIFSEEP de bénéficier également du versement du CIA en utilisant l'enveloppe non distribuée de leur régime indemnitaire actuel.

Il rappelle également que la filière enseignement artistique n'est pas et ne sera pas concernée par le dispositif RIFSEEP, le régime indemnitaire existant restant en application.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0,
Monsieur le Maire est autorisé à verser le CIA aux agents concernés à savoir les Bibliothécaires et les Techniciens.

Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{re} classe.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un agent est promouvable au poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{re} classe.

Il précise qu'il est nécessaire de procéder à la création de l'emploi concerné qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'évolution des carrières.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0, Monsieur le Maire est autorisé à créer le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{re} classe.

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique, maintien du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections des représentants du personnel au Comité Technique sont prévues le 6 décembre 2018.

Aux termes de la loi, le Conseil Municipal, en fonction des effectifs communaux, doit délibérer pour la fixation du nombre de représentants titulaires du personnel de la Commune et du CCAS.

Monsieur le Maire propose le maintien d'un CT paritaire et du nombre de ses représentants, à savoir 8 personnes dont 4 titulaires et 4 suppléants, incluant les représentants du CCAS.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0,

Le Comité Technique conserve sa forme actuelle et les élections seront organisées en conséquence.

Filière « Enseignement artistique » - suppression et création de poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non occupé actuellement et la création de 2 postes d'assistant d'enseignement (ouvert sur les 2 grades : Principal 2^{ème} classe et Principal 1^{re} classe) à temps non complet.

Cette démarche permettra à l'école de Musique d'étendre son enseignement par le recrutement d'enseignants en formation musicale et en violon.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 23 – Contre : 0, Monsieur le Maire est autorisé à supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps complet et à créer les 2 postes d'Assistants d'Enseignement à temps non complet sur les 2 grades Principal 2^{ème} classe et Principal 1^{re} classe.

VENDIN-LE-VIEIL, le

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,

Sébastien OGEZ

Didier HIEL